

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE

UN LIBRARY

NOV 23 1979



Distr.
LIMITEE

A/C.1/34/L.46
26 novembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
PREMIERE COMMISSION
Point 42 k) de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

ETUDE DES RAPPORTS ENTRE LE DESARMEMENT ET LE DEVELOPPEMENT

Incidences administratives et financières du projet de résolution
publié sous la cote A/C.1/34/L.34

Etat présenté par le Secrétaire général en application de l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. Aux termes du projet de résolution publié sous la cote A/C.1/34/L.34, l'Assemblée générale, rappelant sa résolution 33/71 M du 14 décembre 1978, dans laquelle elle avait pris acte du rapport sur l'organisation des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux nommés par le Secrétaire général afin de l'aider dans la réalisation de l'étude des rapports entre le désarmement et le développement, et sa résolution 33/71 I de la même date, dans laquelle elle avait prié le Secrétaire général de transmettre audit Groupe, pour qu'il l'examine, la proposition tendant à créer un fonds international du désarmement pour le développement, prendrait acte du rapport intérimaire du Secrétaire général au sujet de l'étude susmentionnée et prierait le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues afin de réunir les ressources et le personnel nécessaires pour mener à bien l'étude sur le désarmement et le développement conformément au paragraphe 23 du rapport intérimaire.

2. Le Secrétaire général souhaite informer l'Assemblée générale que les crédits nécessaires pour l'élaboration de l'étude sur les rapports entre le désarmement et le développement ont été prévus dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981, afin de couvrir :

a) les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance pour le groupe d'experts sur le désarmement et le développement (pour lui permettre de participer à six réunions);

b) les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance pour les fonctionnaires du Centre pour le désarmement (Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité) qui seront envoyés à Genève lorsque que le groupe se réunira dans cette ville.

3. Comme il est indiqué au paragraphe 23 du rapport du Secrétaire général (document A/34/534), le Groupe d'experts est convaincu que le ferme appui de consultants possédant les compétences appropriées en matière de recherche serait indispensable à l'exécution fructueuse de son mandat. Il faudrait au minimum trois consultants de la classe P-4 - un pour chacun des principaux domaines de recherche - pour la période allant de janvier 1980 à septembre 1981, date à laquelle le groupe doit achever son rapport final.

4. Pour fournir des services de secrétariat à ces consultants pendant la même période, c'est-à-dire pendant 20 mois durant l'exercice biennal 1980-1981, il faudrait un poste supplémentaire de la catégorie des services généraux (classe G-3/4).

5. En résumé, au cas où le projet de résolution publié sous la cote A/C.1/34/L.34 serait adopté, les crédits supplémentaires à ouvrir au chapitre 2 B (Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité) se répartiraient comme suit :

	1980 (12 mois)	1981 (8 mois)	TOTAL
<u>Personnel temporaire affecté à des tâches générales</u>			
Traitements :			
3 P-4	102 300	72 400	
1 G-3/4	12 400	8 700	
Dépenses communes de personnel :			
3 P-4	32 700	23 200	
1 G-3/4	4 000	2 800	
Total - Personnel temporaire affecté à des tâches générales	<u>151 400</u>	<u>107 100</u>	<u>258 500</u>
